



COMMUNE D'AUBONNE
Municipalité

Préavis n° 13/19 au Conseil communal

Demande de crédit d'étude pour l'avant-projet
d'assainissement de la piscine

Délégué municipal :
- M. Michel Crottaz, municipal

Aubonne, le 12 novembre 2019/MC/cdu

TABLE DES MATIERES

1	<u>SITUATION</u>	3
2	<u>CONSTATS</u>	3
3	<u>RAISON ET BUTS DU PREAVIS</u>	3
4	<u>OBJET</u>	3
5	<u>HONORAIRES</u>	4
6	<u>FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT</u>	6
7	<u>CONCLUSIONS</u>	7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 SITUATION

La Piscine communale d'Aubonne date du début des années 70. Fruit d'une initiative de citoyens passionnés et courageux, elle est devenue un élément du patrimoine communal après une dizaine d'années d'exploitation.

Dès ses débuts, elle a su très rapidement convaincre les habitants d'Aubonne et de la proche région par la qualité de ses installations et par son concept accueillant. Les nageurs accomplis, les non-nageurs et les jeunes familles l'ont très vite adoptée comme lieu de vie estival. Idée de génie de Pierre-Alain Blanc, elle a pu accueillir 35 épreuves de triathlon, rendez-vous immanquable des fins de saisons. Nous pouvons donc féliciter l'équipe de départ d'avoir choisi et réussi le concept de cet établissement public.

Les 47 années passées depuis ont vu des ajustements, des améliorations techniques, ainsi que des modifications de l'architecture des bâtiments abritant la buvette et les vestiaires. Le dernier préavis municipal de 2015 a permis de mettre en place une désinfection de l'eau de baignade conforme aux normes élémentaires de sécurité.

2 CONSTATS

Malgré les diverses interventions, force est de constater que notre piscine ne correspond plus aux normes de gestion scientifiques, énergétiques et objectives des techniques. L'entretien est coûteux et l'attractivité du site doit être dynamisée.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : Les coûts d'exploitation atteignent bon an mal an Fr. 160'000.-- à Fr. 200'000.-- par an. Rapporté au nombre de baigneurs, on peut estimer que chaque visiteur génère un coût approximatif de trois francs.

Une piscine est un service public, et l'ensemble mérite donc d'être scrupuleusement analysé.

3 RAISON ET BUTS DU PREAVIS

À ce jour, l'établissement du budget annuel propre à maintenir les équipements en état de marche et en conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité devient très difficile.

Nos installations vieillissent, et même si elles ont été entretenues régulièrement, il apparaît que les normes récentes de gestion des techniques d'une piscine publique imposent une remise en question approfondie de plusieurs secteurs : désinfection de l'eau, consommation d'eau, perte de calories en-dehors des heures d'ouverture, gestion électrique, production de chaleur entre autres.

D'autre part, des pertes et des fuites apparaissent de façon répétitive; et l'affaissement du bassin non-nageurs relève d'un problème de stabilité du sol, qui doit être corrigé.

L'eau des bassins est analysée plusieurs fois par saison par le laboratoire cantonal. La qualité bactériologique de l'eau est conforme, mais les dérivés chlorés s'y trouvent en quantités excessives. Le laboratoire cantonal estime que le système de filtration est insuffisant et qu'une solution soit trouvée rapidement pour les dérivés chlorés.

La Municipalité a réfléchi sur ces données et souhaite les appréhender dans leur ensemble, avec comme toile de fond des mesures d'économie, tant financières qu'énergétiques. Elle estime que le Conseil communal doit être associé à la démarche.

4 OBJET

La Municipalité a cherché des entreprises capables et habituées de réaliser un audit, à savoir un diagnostic de l'état d'une piscine publique et de le mettre en regard des lois et normes actuelles; celles-ci n'ont en effet plus rien à voir avec celles en vigueur jusqu'alors. Ces bureaux d'étude sont rares en Suisse Romande pour réaliser un tel travail.

L'expérience de la rénovation de la piscine intercommunale de La Sarraz, mise sur pied et achevée récemment avec la participation de l'ARCAM, a été déterminante. La Municipalité a donc désigné Jenzer & Partner comme mandataire.

Le cahier des charges décline les objectifs suivants, définis avec la Municipalité :

- Mise aux normes les installations et dynamiser l'image de la piscine.
- Modernisation des bassins : concept de leur revêtement, garantir leur étanchéité.
- Problématique des goulottes, du bassin tampon, du réseau EU/EC.
- Stabilité du sol et sous-sol.
- Révision de la technique de l'eau, du traitement de l'eau, filtration, désinfection, idée de douches obligatoires à l'entrée des bassins.
- Mise en place de mesures de baisse de consommation d'eau et de consommation d'énergie.
- Rénovation des locaux techniques et des vestiaires, des sanitaires.
- Augmenter l'attractivité du site.

Il s'agit d'un rapport d'évaluation d'état, en vue du futur mandat pluridisciplinaire, avec une estimation des coûts à $\pm 15\%$.

Cette phase de travail comprendra des relevés et des mesures qui permettront à Jenzer/Partner de présenter et proposer des variantes à la Municipalité : celle-ci pourra orienter la direction du concept, choisir et évaluer des détails et des options.

Ce travail, une fois accompli, débouchera sur un projet d'ouvrage.

La base de l'offre repose sur les discussions et séances sur place, les plans existants, les normes et recommandations SIA, les recommandations de sécurité pour les projets, la construction et l'exploitation de piscines en plein air.

5 HONORAIRES

Le calcul des honoraires est basé sur le temps employé effectif :

- | | |
|--|-----------------------------|
| a. Avant-projet de la partie bassins : | |
| 1. Relevés et établissement des plans de l'existant | |
| 2. Séances sur place avec la commune et le canton | |
| 3. Estimation des coûts, approche à $\pm 15\%$ | |
| 4. Élaboration des plans d'avant-projet | |
| 5. Présentation du projet | Fr. 27'800.00 |
| b. Avant-projet de la partie architecture des bâtiments techniques et restaurant : | |
| 1. Relevés et établissement des plans de l'existant | |
| 2. Séance sur place avec la commune et le canton | |
| 3. Estimation des coûts, approche à $\pm 15\%$ | |
| 4. Élaboration d'avant-projet | |
| 6. Présentation du projet | Fr. 11'000.00 |
| c. Avant-projet de la partie aménagement extérieur : | |
| 1. Séance sur place avec la commune | |
| 2. Estimation des coûts $\pm 15\%$ | |
| 3. Création des plans d'avant-projet | |
| 7. Présentation du projet | Fr. 2'600.00 |
| d. Frais accessoires, échantillons, analyses etc... | Fr. 3'200.00 |
| e. Divers, imprévus et arrondis | <u>Fr. 5'400.00</u> |
| Total de la demande de crédit (TTC) | <u>Fr. 50'000.00</u> |



6 FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

6.1 Plan des investissements 2019-2023

Cet investissement figure dans le plan quinquennal pour un montant de Fr. 50'000.— en 2019. Ce montant s'il est accepté sera dépensé en 2020 et non en 2019.

6.2 Financement

Le crédit d'étude de Fr. 50'000.-- sera couvert par la trésorerie courante.

6.3 Amortissement

Cet investissement sera porté au bilan au chapitre "9170 Autre dépenses à amortir". Le compte créé fonctionnera comme compte d'attente pour une éventuelle dépense d'investissement. Au cas où l'étude débouche sur un crédit réalisé, le montant sera ajouté au crédit d'ouvrage pour l'amortissement. Dans le cas contraire, ce montant fera l'objet d'un amortissement extraordinaire lors du bouclage d'un exercice comptable.

6.4 Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016, s'élève pour la législature 2016-2021 à Fr. 43'000'000.--. La situation lors de l'établissement de ce préavis est la suivante :

920 – Engagements courants (créanciers et autres)	Fr.	204'800.39
921 – Dettes à court terme	Fr.	6'000'000.00
922 – Dettes à moyen et long terme	Fr.	18'084'000.00
923 – Engagements fonds spéciaux	Fr.	246'367.69
Dette et engagements communaux à ce jour	Fr.	24'535'168.08
Part sur dette et engagements de l'ASSAGIE (22% de Fr. 651'800.--)	Fr.	143'500.00
Cautionnement	Fr.	159'000.00
Total dette et engagements	Fr.	24'837'668.08

Soit 58% du plafond voté

6.5 Crédits en cours

Les crédits suivants sont en cours d'adoption ou de réalisation

<u>En cours d'adoption :</u>	<u>Frs</u>	<u>421'260.00</u>
PM 9/19 – Renouvellement système Orgue du Temple	Fr.	66'500.00
PM 12/19 – Rénovation de 5 fontaines historiques du Bourg	Fr.	148'760.00
PM 13/19 – Etude assainissement piscine	Fr.	50'000.00
PM 14/19 – Remplacement des fenêtres de l'annexe 1993 du Collège du Chêne	Fr.	156'000.00
<u>En cours de réalisation :</u>	<u>Fr.</u>	<u>4'620'500.00</u>
PM 1/17 - Révision PQ Chêne	Fr.	110'000.00
PM 3/18 - Séparatif Temple - Amiral-Duquesne	Fr.	1'550'000.00
PM 7/18 - Trottoir et Arrêt de bus Abraham Hermanjat	Fr.	520'000.00
PM 8/18 - Réfection de la toiture du Pré de Rolle	Fr.	156'000.00
PM 1/19 - Réfection toiture Pré d'Aubonne et adduction d'eau des alpages	Fr.	538'000.00
PM 2/19 - Réponse partielle à la motion Leutwiler	Fr.	111'500.00
PM 3/19 - Crédit d'étude de la caserne du feu du SDIS Etraz Région	Fr.	185'000.00
PM 4/19 - Travaux de réfection de l'Hôtel-de-Ville	Fr.	250'000.00
PM 7/19 - Réfection des chaussées à l'av. Abraham Hermanjat, rue de Trévelin et rte d'Allaman - Modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale n°54	Fr.	1'200'000.00
Total des crédits en cours ou à voter	Fr.	5'041'760.00

7 CONCLUSIONS

La piscine communale d'Aubonne doit pouvoir répondre à une demande de fréquentation toujours plus soutenue de la part de la population locale et régionale. La proximité des écoles tant publiques que privées est aussi déterminante. Le temps est venu de penser à de nouvelles manières de travailler et de gérer les ressources. Le proche 50^{ème} anniversaire de la piscine d'Aubonne apparaît comme une motivation supplémentaire d'adapter nos équipements aquatiques aux exigences actuelles, afin de maintenir à long terme l'exploitation de la piscine communale.

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

vu le préavis municipal n° 13/19 relatif à la demande de crédit d'étude pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine

- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- approuve la demande de crédit d'étude de Fr. 50'000.-- pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
- Accorde un crédit de Fr. 50'000.-- TTC pour la réalisation de cette étude,
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.
- Autorise la Municipalité à porter cet investissement au chapitre 9170 du bilan en attente du crédit d'ouvrage. Si les travaux sont réalisés, l'amortissement sera réalisé conjointement au crédit d'ouvrage et si les travaux ne se font pas, un amortissement extraordinaire sera effectué au bouclage d'un exercice comptable.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 novembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

C. Dubois

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 26 novembre 2019